

Ville de
PONT
du
CASSE

**PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL
DE LA COMMUNE
DE PONT-DU-CASSE**

années scolaires 2024 - 2027

PEDT - PLAN MERCREDI COMMUNE DE PONT-DU-CASSE

Date de présentation du projet :
Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mairie

Nom du correspondant : DELBREL Christian
Fonction : Maire
Adresse : Place Jean FRANÇOIS-PONCET - 47480 PONT-DU-CASSE
Téléphone : 05.53.67.96.41.
Adresse électronique : christian.delbrel@ville-pontducasse.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Pont du Casse

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire : non

Public concerné : nombre total d'enfants : 340 enfants de la 1^{ère} année de maternelle au CM2

Niveau maternelle : moins de trois ans : uniquement quand les trois ans aboutissent entre la rentrée et la fin de l'année civile

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 120 enfants

Niveau élémentaire : 220 enfants

Niveau secondaire : non

La consultation des familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune, et les avis des conseils d'écoles du 7 novembre (élémentaire) et du 9 novembre 2023 (maternelle), ont sollicité le renouvellement de la demande de dérogation au cadre général d'organisation des rythmes scolaires, fixé à 4,5 jours, pour une semaine scolaire répartie sur quatre (4) jours.

Par délibération du 11 décembre 2023, la commune de Pont-du-Casse a décidé d'apporter, un avis favorable au renouvellement de la demande de dérogation en matière d'organisation des rythmes scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire.

Après étude, le 2 février 2024, monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), a signifié son avis favorable à l'organisation du temps scolaire, à titre dérogatoire pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2024.

L'organisation est de quatre jours d'enseignement par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 (maternelle) et de 8h40 à 12h00 et de 13h35 à 16h15 (élémentaire).

Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés :

Deux (2) établissements publics sur deux (2) sites Bourg et Jean Villemin.

Activités périscolaires :

Ecole élémentaire

Tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h25 et de 16h15 à 18h30 par groupe de 18 élèves.

Ecole maternelle

Tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h35, de 12h00 à 13h30 et de 16h15 à 18h30 par groupe de 14 élèves.

Le mercredi

De 7h30 à 8h30 pour les enfants inscrits pour la journée à l'ALSH de St Ferréol (accueil assuré par le personnel communal dans l'école Villemin, ainsi que le transport vers l'ALSH).

L'ALSH Les Polyglottes prend en charge les enfants inscrits de 7H30-18H30.

Définition

Le PEL, Projet Éducatif Local, c'est une politique éducative au service du territoire. Il mobilise tous les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation autour d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes. Pour créer une cohérence et une complémentarité des acteurs de l'éducation, il prend en compte les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Il a pour objectif de :

- . Construire une réflexion globale
- . Harmoniser les différents temps de l'enfant dans une cohérence d'actions et d'interventions.
- . Etablir une articulation avec les projets d'école et de collège.
- . Proposer une continuité éducative entre les différents temps de vie (scolaire, périscolaire et extrascolaire) des enfants et des jeunes, en réunissant les différents partenaires de l'éducation.
- . Répondre aux besoins éducatifs du territoire de la commune, révélés par un diagnostic.

**PLANNING DE LA SEMAINE
ÉCOLE MATERNELLE**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h35	CLAE		CLAE (avant le transport vers ALSH St Ferréol)	CLAE	
8h35 8h45	prise en charge des élèves par les enseignants			prise en charge des élèves par les enseignants	
8h45 12h00	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			TEMPS D'ENSEIGNEMENT	
12h00 13h20	REPAS/CLAE			REPAS/CLAE	
13h20 13h30	prise en charge des élèves par les enseignants			prise en charge des élèves par les enseignants	
13h30 16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			TEMPS D'ENSEIGNEMENT	
16h15 18h30	CLAE			CLAE	

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	CLAE		CLAE (avant le transport vers ALSH St Ferréol)	CLAE	
8h30 8h40	prise en charge des élèves par les enseignants			prise en charge des élèves par les enseignants	
8h40 12h00	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			TEMPS D'ENSEIGNEMENT	
12h00 13h25	REPAS/CLAE			REPAS/CLAE	
13h25 13h35	prise en charge des élèves par les enseignants			prise en charge des élèves par les enseignants	
13h35 16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			TEMPS D'ENSEIGNEMENT	
16h15 18h30	CLAE			CLAE	

La structure CLAE, portée par la commune et supervisée par le directeur, assurera la prise en charge des élèves les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Maternelle

- de 7h30 à 8h35, de 12h00 à 13h20 et de 16h15 à 18h30.

Elémentaire :

- de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h25 et de 16h15 à 18h30.

Le mercredi, une prise en charge est assurée de 7h30 à 8h30 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Activités périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (pendant les vacances) :

- Centre de loisirs de Saint-Ferréol (gestion associative)
L'éloignement du centre de loisirs de St Ferréol nous a contraints à mettre un service de transport les mercredis à 8h30 ainsi que les matins pendant les vacances scolaires et un CLAE à l'école, de 7h30 à 8h30, avant les horaires d'accueil du centre de loisirs de St-Ferréol.
- Centre de loisirs « Les Polyglottes » (gestion associative).
La collectivité accueillant cet ALSH dans les locaux de l'école maternelle, aucun transport n'est nécessaire.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- La richesse des infrastructures et du tissu associatif de la commune de Pont-du-Casse est mise à la disposition des écoles.
- Le CLAE pourra en bénéficier également en fonction de son projet pédagogique.
- Les moyens financiers et humains mis en œuvre par la collectivité sont très importants.
- Axe fort de la municipalité.
- Mise en œuvre du plan mercredi
- Transport scolaire matin et soir pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- 1 - Combattre les inégalités d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, à la citoyenneté.
- 2 - Promouvoir le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.
- 3 - Volonté collective de renforcer les échanges et la concertation entre les acteurs scolaires, périscolaires et extra scolaires de la vie de l'enfant pour assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs.
- 4 - Développer sur notre territoire une politique locale et globale concertée et évaluée en faveur des enfants.
- 5 - Impulser et soutenir la découverte et la fréquentation des nombreuses infrastructures de notre commune en collaboration avec les associations communales.
- 6 - Favoriser l'égalité d'accès aux services et aux activités proposés par les associations culturelles et sportives par le biais d'une aide municipale « Pass Ecolier » d'un montant de 30 € annuel. Cette aide est destinée aux élèves des écoles maternelles et élémentaires domiciliés sur la commune et aux collégiens résidant sur la commune.
- 7 - Favoriser l'accès du périscolaire à tous les enfants par le maintien d'un tarif modéré proportionnel au quotient familial.
- 8 - Proposer et animer des projets d'éducation populaire, de développement de l'autonomie et de l'engagement citoyen afin de susciter l'implication future dans la société.

Les activités proposées devront être en articulation avec le projet de secteur.

Trois axes retenus sur le secteur :

- Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler ».
- Conforter une école bienveillante et exigeante.
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.

Dans tous les ateliers proposés à l'école maternelle la maîtrise du langage reste l'activité majeure développée par les ATSEM. C'est un des trois axes retenus dans le projet de secteur à l'école de Pont-du-Casse.

A l'école élémentaire, dans le domaine du vocabulaire, chaque activité tant corporelle que culturelle, apporte aux enfants une familiarisation importante avec un vocabulaire riche et très spécifique à l'activité concernée ainsi que l'utilisation adéquate en situation concrète, lors de chaque séance.

Volonté de la municipalité d'offrir un service attractif. Cependant le règlement intérieur maintient l'assurance d'un cadre respectueux.

La formation continue du personnel encadrant les enfants contribue au maintien de l'exigence et bienveillance dans le service.

Cette organisation émane d'un travail collectif des divers partenaires.

- La municipalité a favorisé la création d'un ALSH multilingue et le soutient financièrement.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Plan mercredi

Le PEDT permet la mise en place du plan mercredi depuis la création de ce dispositif avec le respect des axes de mise en œuvre et normes qui en découlent.

Axe 1 : Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

Axe 2 : Favoriser l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap

Axe 3 : Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins de l'enfant

Axe 4 : Développer des activités éducatives enrichissantes, variées et de qualité

Convention Territoriale Générale (CTG) :

Lien avec la période extrascolaire : accès aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : le centre de loisirs « Les Polyglottes » offre aux enfants une immersion dans un bain de langues étrangères (espagnol, anglais, etc).

Partenaires du projet : les enseignants, les parents d'élèves, le directeur du CLAE, les élus de la municipalité, les agents de la collectivité, les présidents d'associations communales concernés.

Partenariat avec l'Amicale Laïque de Nérac qui dispose d'une colonie de vacances à Capbreton pour des enfants de 7 à 14 ans. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune participe à hauteur de 50 € par enfant cassipontin pour chaque séjour.

Structure de pilotage

Composition de la structure de pilotage (COPIL) : le Maire, la Directrice Générale des Services de la commune, les membres de la commission « Enfance », les représentants des enseignants, le directeur du CLAE, les animateurs, la coordinatrice des écoles, les partenaires associatifs.

Modalités de pilotage (mise en place d'un COPIL, de commissions, etc) :
. La commission enfance se réunit une fois par mois.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

. Une réunion du COPIL après une période de mise en œuvre de 2 mois et en fin d'année.

Coordination du projet assuré par le directeur du CLAE

Adresse : Mairie de Pont-du-Casse – Place Jean François-Poncet
- 47480 Pont-du-Casse

Téléphone : 05.53.67.96.41

Adresse électronique : mairie.periscolaire@ville-pontducasse.fr

Modalités de renouvellement du contrat : renouvellement révisé en fonction d'une évaluation détaillée impliquant des améliorations, modifications éventuelles à apporter sur certaines pratiques mises en œuvre.

Signataire du projet : M. Christian DELBREL – Maire de Pont-du-Casse

Fait à Pont-du-Casse, le 23/04/2024



